



Communiqué de presse
22 mars 2018

Centrale Uniper de Provence

Le nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale a été remis par Uniper à l'administration dans les délais impartis

Suite à la décision de justice de juin 2017, retirant l'autorisation d'exploiter la centrale de Provence, Uniper disposait de 9 mois pour déposer auprès de l'administration une nouvelle demande d'autorisation environnementale. C'est désormais chose faite. Depuis juin dernier, le site poursuit son activité grâce à des prescriptions, délivrées à titre provisoire par le Préfet des Bouches-du-Rhône le temps de finaliser les procédures administratives requises.

9 mois c'était le délai très serré imposé par l'Etat à Uniper pour déposer sa nouvelle demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de la centrale thermique de Provence. Uniper a pris toutes les dispositions pour remettre dans les délais, un dossier répondant aux conclusions de la décision du Tribunal tout en respectant la réglementation environnementale actuelle. Un travail conséquent, précis et minutieux a été mené, en collaboration avec les meilleurs experts scientifiques et forestiers pour la réalisation d'une étude d'impact élargie. Elle confirme la compatibilité de l'approvisionnement de l'unité Provence 4 Biomasse avec la gestion durable des espaces forestiers situés sur le territoire d'approvisionnement.

Les travaux réalisés démontrent que les différents usages actuels et futurs de la ressource en biomasse, incluant ceux de la centrale de Provence, demeurent très en dessous du total de bois énergie forestier disponible et récoltable. Ils témoignent par ailleurs de l'absence de conflit d'usage entre les différents exploitants de cette ressource. Les études mettent également en lumière les effets positifs d'une exploitation forestière modérée sur les écosystèmes méditerranéens, favorisant la biodiversité, la régénération des écosystèmes, et conduisant à limiter les risques d'incendies de forêt.

Le dépôt de cette nouvelle demande d'autorisation environnementale est une étape essentielle dans l'intégration de la nouvelle unité dans le système électrique française. « *Nous sommes plus que jamais convaincus que le fonctionnement de cette unité de bois-énergie sera riche d'enseignements. La tranche 4 biomasse de la centrale de Provence contribue d'ores-et-déjà à l'approvisionnement du système électrique français et nous en sommes fiers. L'unité injecte de l'électricité sur le réseau, issue de cette ressource renouvelable, dans le cadre des derniers réglages avant sa mise en service définitive et son passage à un mode de production continu. Nous sommes confiants sur sa capacité à être pleinement intégrée au réseau dans les meilleurs délais* », conclut Luc Poyer, Président Uniper France.

A propos d'Uniper France : Pionnière de l'ouverture du marché français de l'énergie, la filiale française d'Uniper s'appuie sur une expertise industrielle et énergétique franco-allemande de pointe, pour fournir aux professionnels des sources d'énergies fiables et durables, et leur permettre d'optimiser leur facture énergétique. Présent depuis plus de 20 ans sur le territoire français, Uniper France a investi plus d'un milliard d'euros depuis 2008 dans la décarbonation de son mix énergétique, à travers la modernisation, la conversion de ses sites en Provence et en Lorraine, et le développement des énergies renouvelables (biomasse, éolien et solaire). *Pour en savoir plus* : le site [Uniper France](#), [Uniper le Blog](#) et le site [Provence 4 Biomasse](#)